



*Communiqué de presse  
Paris, le 20 novembre*

## **Signature d'une convention entre l'Etat, l'Agefiph, 18 établissements d'enseignement supérieur et 12 grandes entreprises franciliennes pour favoriser l'emploi de jeunes handicapés**

Cette semaine, l'Etat et l'Agefiph ont signé avec 18 établissements d'enseignement supérieur et 12 grandes entreprises franciliennes une **convention en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes handicapés de moins de 30 ans de notre région**.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) de l'Île-de-France qui illustre la volonté réaffirmée du ministre de travail en février 2015 et du gouvernement de favoriser l'insertion sur le marché du travail des jeunes et des personnes en situation de handicap.

Le préfet de Région, Jean François CARENCO, se félicite que la démarche s'accélère et que plus de 30 partenaires se mobilisent.

### ***Une première signature en IDF entre plus de 30 partenaires au service du handicap***

Les premières entreprises signataires sont : Airbus, BNP Paribas, Capgemini, Crédit Agricole, EDF, Manpower, Orange, SNCF, SAFRAN, Sopra-Steria, Thales, l'association de branche HandiEM (Handicap Entreprises du Médicament).

Du côté de l'Etat, la convention a été signée par le Directeur d'Île-de-France, les trois recteurs franciliens, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS), l'Onisep, le GIP Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP-FCIP) de l'académie de Versailles, ainsi que l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), et les établissements d'enseignement supérieur suivants : l'Université Paris Saclay, l'Université Paris Sud - Paris 11, l'École Normale supérieure de Cachan, le CNAM, l'Université Paris Ouest la Défense - Paris 10, l'Université Evry Val d'Essonne, l'Université Paris Est Créteil, l'Université Sorbonne Paris Cité - USPC et ses établissements membres (Université Sorbonne Nouvelle, Université Paris Descartes, Université Paris Diderot, Université Paris 13, EHESP, Inalco, Institut de physique du globe de Paris, Sciences Po), l'Université de recherche Paris-Sciences - PSL, l'Université Saint-Quentin-en-Yvelines.

- Pour le préfet de région Jean François Carencio, l'objectif de la convention est de mieux coordonner les dispositifs en Ile-de-France d'accompagnement dans les études et dans les parcours de **qualification et d'accès à l'emploi des jeunes handicapés**.

Le public visé est large puisque sont concernés tous les jeunes de moins de 30 ans reconnus handicapés (en tant que bénéficiaires de l'obligation d'emploi qui s'impose aux entreprises) : lycéens, y compris lycéens relevant des établissements et services médico-sociaux, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle ou continue ou en reprise d'étude, jeunes à la recherche d'un premier emploi.

- **Le but est de prévenir les ruptures dans les cursus des jeunes et de faciliter leur insertion** professionnelle grâce à une collaboration renforcée entre l'ensemble des signataires, notamment les établissements d'enseignements secondaires et supérieurs et les entreprises.

### ***Convention mode d'emploi : un accompagnement personnalisé***

Les signataires de la convention **s'engagent ainsi à travailler davantage en réseau et à mettre en place** au sein des établissements scolaires ou de formation des équipes dédiées constituées de professionnels de l'ARS, de l'Éducation Nationale, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et des entreprises.

**Pour sécuriser leur parcours vers un premier emploi**, les jeunes handicapés bénéficieront donc d'un accompagnement personnalisé complémentaire, ainsi que d'une prise en charge matérielle, lorsque des besoins spécifiques seront exprimés. En cas de décrochage, des réponses seront apportées afin qu'aucun d'entre eux ne soit laissé sans solution de formation ou de qualification.

### ***Un financement assuré***

**Les dispositifs seront financés grâce** à la participation des entreprises au titre de leur obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) et du Fond social européen (FSE). La convention, qui  **vise un budget annuel d'1 million d'euros, devrait faciliter l'insertion professionnelle réussie de 15 000 jeunes franciliens**.

La convention s'inscrit dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) de l'Ile-de-France, piloté par la commission Handicap du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (Crefop).

Des contacts sont d'ores et déjà pris afin d'étendre la convention à d'autres entreprises et universités.



**Contacts Presse :**

**Directe IDF. Service communication**

01 70 96 74 69 -

[idf.communication@direccte.gouv.fr](mailto:idf.communication@direccte.gouv.fr)